



PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHOUE

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 22 AVRIL 2016
(14h00-15h30)

Date rédaction	8/2016	Lieu	Port St VAAST	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	22/04/2016		
Prénom et nom	Organisme			Pr	Ex
	Membres du conseil portuaire				
M. Jean Morin	Président			X	
Mme Frédérique Boury	Représentante SPL d'exploitation portuaire de la Manche			X	
M. Jean Lepetit	Représentant SPL d'exploitation portuaire de la Manche			X	
M. Jacques Coquelin,	Représentant SPL d'exploitation portuaire de la Manche				X
M Serge Laidet	Représentant SPL d'exploitation portuaire de la Manche				X
M. Gilles Auger	Représentant du conseil municipal				X
M. Thierry Leteissier	Représentant personnel gestion des ports			X	
Mme Françoise Noël	Représentante personnel du concessionnaire			X	
M. Florent Duloir	Représentant personnel du concessionnaire			X	
M. Georges Courtay	Représentant activité plaisance			X	
M. Philippe Lemoult	Représentant activité plaisance				X
M. Jean-Yves Menguy	Représentant activité plaisance			X	
M. Lucien Poirot	Représentant activité plaisance			X	
M. Jean Riby	Représentant activité plaisance				X
M. Claude Santerre	Représentant activité plaisance			X	
M. Guillaume Villeneuve	Représentant activité plaisance				X
M. François Taille	Représentant activité plaisance				X
M. Arnaud Renard-Dewynter	Représentant activité plaisance				X
M. Yves Picot	Représentante activité commerce			X	
M. Francis Laneele	Représentant activité pêche			X	
M. Mickael Hubert	Représentant activité pêche			X	
	Autres participants				
M. Delahaye,	Représentant CCI Ouest Normandie			X	
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer, des ports et des transports			X	

Le conseil portuaire des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et de Tatihou s'est réuni le 22 avril 2016, dans le bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Morin souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - Approbation du compte-rendu du conseil portuaire du 10 novembre 2015

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. Poirot précise qu'il est nouvellement élu en tant que représentant de l'activité plaisance. Il souhaiterait disposer des coordonnées des titulaires d'un mouillage afin de leur communiquer l'ordre du jour du conseil portuaire et d'une manière générale de pouvoir les informer.

M. Morin précise que l'organisation des conseils portuaires respecte les modalités du code des transports. La communication d'information personnelle est encadrée par la C.N.I.L, avec des restrictions pour préserver la confidentialité. Ainsi ni la SPL ni le Conseil Départemental n'est autorisé à communiquer ce type d'information. Il suggère à **M. Poirot** de recueillir les adresses courriels auprès des plaisanciers qui accepteront de lui communiquer.

M. Charpentier suggère que la SPL communique, par un affichage au bureau du port, le lien du site du Conseil Départemental dédié aux différents conseils portuaires.

M. Poirot demande des précisions sur le complément tarifaire des fluides.

M. Duloir indique que cette tarification a été mise en place pour les résidents à l'année qui engendrent des consommations plus importantes. Le bureau du port considère comme résident le plaisancier qui donne le port comme adresse principale. Si une preuve contraire est apportée la SPL examine au cas par cas. D'une manière générale les plaisanciers concernés estiment cette facturation justifiée.

M. Poirot indique que l'association ne s'oppose pas à des tarifications spécifiques, sous réserve que les conditions d'application soient clairement exprimées.

M. Duloir explique qu'une attention particulière doit être apportée aux consommations électriques sachant qu'il est constaté régulièrement des ré-enclenchements des disjoncteurs temporisateurs.

M. Morin propose la mise en place d'une réunion préparatoire, préalablement au conseil portuaire pour examiner ces problèmes spécifiques.

II – Rapport d'activité du port 2015 :

Mme Noël présente le rapport d'activité 2015.

Aucune observation n'étant formulée, **M. Leteissier** présente le point suivant.

III – Compte de résultat 2015 :

Mme Noël présente le compte de résultat 2015 qui est excédentaire de 26 858 €.

M. Courtay demande des précisions sur la forte augmentation des charges et sur la redevance de Tatihou.

Mme Noël répond que l'augmentation des charges provient essentiellement de la provision du poste de dragage qui devrait être entrepris fin 2016 (400 000 € ont été provisionnés). La redevance pour Tatihou correspond à une taxe perçue pour chaque passager transporté dont la gestion est assurée par les douanes qui reversent 0,22 € par passager à la SPL.

M. Lanéelle demande le montant de la part SPL sur la vente du carburant pêche.

Mme Noël indique qu'en moyenne les frais de gestion représentent entre 4 ou 5 centimes par litre.

IV – Point sur les travaux

Mme Noël présente les travaux dans le périmètre de la SPL :

Réalisés en 2015 :

- extension du réseau de vidéo protection	5 489 € H.T
- sécurisation de l'accès à l'école de voile	2 821 € H.T
- changement du chauffe-eau	1 642 € H.T

Prévus en 2016 :

- estimation du désenvasement (envisagé fin 2016/2017)	450 000 € H.T
- changement de 2 pontons (2016/2017)	314 074 € H.T
- rejointoiement du quai	58 000 € H.T

Mme Noël informe que le dossier d'autorisation pour les travaux de désenvasement a été transmis à M le Préfet. Une autorisation est envisagée pour la fin de l'année 2016.

Mme Noël, à une demande de **M. Hubert et M. Poirot**, indique que depuis l'aménagement du port en 1982, une seule opération de dragage a eu lieu en 2001. Le principe du dragage sera le même que le précédent avec un dragage par aspiration et refoulement des sédiments vers des parcelles agricoles à terre. Depuis les travaux précédents et après la période de décantation, les parcelles sont exploitées normalement par les agriculteurs.

M. Hubert souhaite qu'il n'y ait pas de rejets en mer.

M. Charpentier explique que les dragages des ports sont nécessaires pour maintenir toutes les activités portuaires. Dans tous les cas la procédure de travaux respectera le contexte réglementaire. Les sédiments du port ne sont pas "polluants" mais il souligne la complexité du dossier soumis à l'autorisation préfectorale.

Mme Noël explique que les changements de pontons K et F ne pourront se faire qu'après le désenvasement.

M. Poirot demande si la zone technique portuaire est mise à disposition gratuitement pour son exploitant et si les forains s'acquittent d'une redevance pour la consommation des fluides et l'occupation des espaces portuaires pendant les fêtes.

M. Lepetit répond que les forains versent une redevance dont la moitié est reversée à la SPL.

Mme Noël précise que le gestionnaire de la zone technique s'acquitte d'une redevance domaniale à la SPL.

M. Poirot demande des explications sur la nouvelle méthode de calcul des taxes foncières sur les domaines portuaires.

Mme Noël explique qu'un nouveau barème national a été établi par les services fiscaux de l'Etat tenant compte du nombre de bateaux et des divers équipements existants sur les ports. Pour les ports de méditerranée une forte augmentation est pressentie, ceux de la Manche devraient rester stables. Le montant sera connu pour le prochain conseil portuaire.

M. Poirot s'interroge sur une convention, d'un montant de 10 000 €, entre le conseil départemental pour l'organisation des traversées de Tatihou.

M. Lepetit précise qu'il s'agit d'une participation de la mairie à cette organisation.

M. Poirot souhaiterait qu'au vu des contraintes engendrées à l'exploitation portuaire, pendant cette manifestation, une compensation financière soit également reversée à la SPL. Il note que la commune de Saint-Vaast-la-Hougue ne participe pas financièrement à la SPL et s'interroge sur le fait que des agents du port soient employés à d'autres tâches que celles de gestion portuaire. Il fait remarquer que le port est une vitrine pour la commune et qu'elle devrait s'impliquer davantage dans sa participation.

M. Morin précise que cela fait partie des implications à rechercher entre la commune et la SPL, pour être complémentaire et efficace.

M. Santerre demande s'il y a une explication à la baisse de fréquentation en 2015 des navires étrangers.

Mme Noël explique que les mauvaises conditions météo sont la principale cause.

V - Point 2015 sur l'actualisation, la réception et le traitement des déchets

a) Actualisation (tous les trois ans)

M. Leteissier informe qu'aucune modification de structure n'est apportée au plan, seule une remise à jour des coordonnées des sociétés pouvant intervenir à l'intérieur des limites portuaires ainsi que des différents responsables sera intégrée à l'actualisation.

b) Réception et traitement des déchets

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Saint-Vaast-la-Hougue qui a été actualisé par arrêté n° 2013-235 du président du conseil général de la Manche en date du 31 juillet 2013.

L'année 2015 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Types	Catégories	2014		2015			
		Quantités et montants		Quantités et montants			
Déchets d'exploitation							
Déchets ménagers et assimilés	Déchets de cuisine	126 t	26.609 € (intégrés à la taxe foncière)	113 t	23 983 € (intégrés à la taxe foncière)		
	Déchets de tissus animaux (pêche)						
Verres	Verres ordinaires	5 t		8 t			
Fûts et emballages	Cartons d'emballage	1,9 t		2.3 t			
	Emballages plastiques						
	Cagettes en polystyrène						
	Papiers d'emballage						
Métaux (hors fûts et contenants)	Dragues	3.46 t		/		Estimé à 4t	gratuit
	Chaînes						
	Câbles						
Plastiques (hors emballage)	Films en plastique	13,2 t	gratuit	12.9 t	gratuit		
	Filets de pêche						
	Bacs "halle à marée"						
Pneus	Pneus usagés	/	/	/	/		
Palettes et cagettes en bois	Palettes en bois	0 m ³	gratuit	0 m ³	gratuit		
Déchets souillés par des substances dangereuses	Ustensiles souillés par un produit dangereux	887 kg	1605,46 €TTC	450 kg	1523,41 €TTC		
	Chiffons en tissus souillés par des produits dangereux						
	Filtres à huile vides						
	Filtres gasoil essence						
	Pinceaux						
	Bois de coque de navire						
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	Bidon d'huiles vides	296 kg		620 kg			
	Contenants de peinture						
	Contenants de produits nettoyants						
	Contenants de produits dégraissants						
	Contenants de produits lubrification						
Piles et accumulateurs	Piles usagées	60 kg	gratuit	60 kg	gratuit		
	Batteries	0 kg	gratuit	0 kg	gratuit		
Huiles et combustibles liquides usagés	Huile de vidange	6 500 L	gratuit	7 700 L	gratuit		

Zone technique

Année	Estimation du nombre de navire sur la zone	Quantité récupérée lors du curage	Montant
2014	216 unités	13,52 t	3 563,22 € TTC (ratio de la facture pour les 6 séparateurs)
2015	/	Nettoyage des débourbeurs réalisés en décembre 2014 puis mars 2016	/

Point propre

Année	Quantité récupérée lors du curage	Montant
2014	Environ 0,6 t	161,96 € TTC
2015	Nettoyage des débourbeurs réalisés en décembre 2014 et mars 2016	/

Débourbeurs point de pesée quai de pêche :

Année	Quantité récupérée lors du curage	Montant
2014	Environ 0,6 t	161,96 € TTC
2015	Nettoyage des débourbeurs réalisés en décembre 2014 puis mars 2016	/

Bac à graisse :

Année	Quantité récupérée lors du curage	Montant
2014	/	/
2015	/	/

Nettoyage de cuve à gasoil et essence plaisance

Année	Quantité récupérée lors du curage	Montant
2013	/	/
2014	/	/

Débourbeurs déshuileurs parking :

Année	Quantité récupéré lors du curage	Montant
2014	7,38 t	1943,57 € TTC
2015	Nettoyage des débourbeurs réalisés en décembre 2014 puis mars 2016	/

Débourbeurs station gasoil pêche :

Année	Quantité récupéré lors du curage	Montant
2014	Environ 0,6 t	161,96 € TTC
2015	Nettoyage des débourbeurs réalisés en décembre 2014 puis mars 2016	/

M. Leteissier demande s'il y a des questions.

M. Lanéelle regrette fortement que les deux navires de pêche abandonnés le long de la jetée n'aient pas encore été enlevés vis à vis de leur état déplorable et de l'espace qu'ils occupent.

M. Leteissier et **M. Charpentier** explique que la procédure de police, extrêmement complexe, est en cours et qu'une relance régulière est effectuée.

POINTS SUR LE PORT DE TATIHO

Entretien

Travaux réalisés par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire :

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- peinture de la rambarde ;
- pose d'une crampe échelle ;
- peinture du musoir.

Travaux d'investissement par le conseil départemental 2015

- réparation du musoir (7 062 € TTC)
- confortement du musoir de la jetée et de la cale (17 888,40 € TTC)

Questions diverses

Mme Noël informe des prochains travaux de confortement, qui seront pris en charge par la SPL, sur la cale du Tatihou et ses parements.

M. Poirot s'informe des suites du vote de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

M. Morin explique que l'Assemblée Départementale, lors de sa session du 25 septembre 2015, avait exprimé, à l'unanimité, clairement et rapidement, la détermination du Département à rester compétent en matière de propriété, d'aménagement, d'entretien et de gestion des ports départementaux. Cette position a été réitérée par une délibération de la commission permanente du 4 février 2016. Le Conseil départemental s'est également prononcé en faveur du maintien de sa participation au sein du syndicat mixte régional des ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg, établissement public composé de la région Basse-Normandie et des départements de la Manche et du Calvados. Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, ce dispositif devrait être acté à compter du 1 janvier 2017.

Il souligne que le Département a la volonté de se tourner vers la mer et de valoriser ses atouts maritimes touristiques, économiques et patrimoniaux. Il explique que dans ce cadre la SPL a vocation à se développer avec l'intégration future probable des ports de Barneville-Carteret et Barfleur.

M. Lepetit souligne l'importance des écoles de voile et sur la politique départementale devant être mise en place afin de favoriser leur développement et que leur activité soit pérennisée tout au long de l'année.

M. Courtay aborde le problème de difficultés de paiement de taxes pour les visiteurs lors d'arrivées tardives l'après-midi ou des départs très matinaux. Ces clients de passage ne trouvent pas de personnel au bureau du port pour régler leur taxe.

Mme Noël précise que le non-paiement des taxes est très marginal, le bureau du port ayant des amplitudes d'ouvertures importantes en saison estivale (de 8h00 à 22h00, 7 jours sur 7) et que les clients de passage téléphonent généralement pour régulariser par un paiement à distance par carte bancaire.

A la remarque de **M. Courtay** sur la présence de nombreuses algues sur certains flotteurs de pontons, **M. Duloir** répond que malgré des nettoyages réguliers il est très difficile d'obtenir un résultat pérenne.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 07 SEP. 2016

Le président du conseil portuaire,

Jean Morin

